

LA NOUVELLE ÎLE-DE-FRANCE

Marie-Pierre de La Gontrie

20/02/2014

La métropole du Grand Paris verra le jour le 1er janvier 2016. La création d'une telle puissance institutionnelle, politique et financière bouleverse complètement le paysage institutionnel et incite la Région à se réinventer. Une réflexion entamée ici par Marie-Pierre de La Gontrie.

Synthèse :

La métropole du Grand Paris naîtra le 1er janvier 2016 ; elle inclura 4 des 8 départements d'Île-de-France, 124 communes et 6,5 millions de ses 12 millions d'habitants. Espérée par les uns comme une solution aux problèmes non résolus de la « zone centre », tandis que d'autres y voient l'avènement d'un « monstre bureaucratique », cette métropole bouleverse complètement le paysage institutionnel et incite la Région à se réinventer.

Quel avenir pour la Région Île-de-France ?

La Région doit-elle se cantonner à un rôle de stratège et de coordinateur des politiques publiques qui seraient mises en œuvre par les autres collectivités ? Doit-elle devenir le syndicat de défense de la grande couronne ? Doit-elle resserrer son action autour de thématiques choisies en raison de ses marges de manœuvre financières de plus en plus limitées ?

Ces scénarios ne doivent pas occulter le fait que l'Île-de-France est la région la plus riche de France (30 % du PIB national), véritable baromètre pour le dynamisme du pays. Elle serait également la région « la plus heureuse de France ».

Loin de signer la fin de la Région, la création de la métropole du Grand Paris l'incite à réinventer son rôle, son action, ses compétences. Le deuxième projet de loi de décentralisation qui sera présenté en 2014 devant le Parlement doit lui en donner l'occasion.

L'Île-de-France de demain, moteur d'un développement durable

Confirmée par son histoire institutionnelle comme l'échelon incontournable pour articuler l'action de l'État et celle des autres collectivités, et maintenant trait d'union avec l'Europe grâce à l'attribution de la gestion des fonds stratégiques européens, la Région assume le rôle de grand aménageur du territoire francilien avec le Sdrif, son schéma directeur d'aménagement qui s'impose aux autres collectivités. Chef de file en matière de développement économique, la Région a également vocation à le devenir en matière de transition écologique et énergétique, un enjeu pour

les générations à venir mais aussi pour le développement du territoire : l'Île-de-France représente 50 % de la filière économique et technologique sur le territoire national, un secteur riche en emplois pour les Franciliens. Responsable du patrimoine des lycées, investie dans les universités franciliennes, compétente en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, la Région pourrait également devenir le chef d'orchestre de la « chaîne de la connaissance », pour des politiques publiques harmonisées en matière d'éducation et de formation. La Région aurait alors en main toutes les clés pour assurer le rayonnement de l'Île-de-France en Europe et dans le monde

De la réforme institutionnelle à la vie des Franciliens

Le big bang institutionnel que constitue la création de la métropole ne doit pas faire oublier l'un des enjeux principaux du territoire : la réduction des inégalités entre les territoires, qui se traduisent pour certains Franciliens par un moindre accès au logement, à l'emploi, aux transports, à la culture, aux services publics. Réduire ces inégalités, c'est la priorité qu'a souhaité donner la Région à son action depuis qu'elle est dirigée par la gauche. En fédérant les acteurs des territoires autour du Sdrif notamment, la Région a montré qu'elle était capable de mener la concertation à l'échelle de son territoire : elle est la bonne échelle pour fédérer les politiques publiques, auxquelles les Franciliens doivent être associés de plus près pour construire l'identité francilienne. Une identité francilienne qui doit nous interroger : suffit-il de résider en Île-de-France pour être Francilien ? Les milliers de salariés qui viennent y travailler chaque jour ne sont-ils pas également des Franciliens ?

Une grande Région Île-de-France

L'échelle administrative de l'Île-de-France ne correspond pas aux réalités géographiques et économiques qui s'inscrivent dans l'échelle plus vaste du Bassin parisien.

Élargir la Région renforcerait la place de l'Île-de-France en Europe et permettrait des politiques publiques plus efficaces et plus pertinentes. C'est aussi un enjeu de solidarité pour une meilleure répartition des richesses avec les territoires limitrophes souvent moins favorisés. La mise en commun des ressources, des expertises et des réseaux permettrait également de relever plus rapidement le défi de la transition écologique. Il s'agit aussi d'un enjeu démocratique, puisqu'un élargissement permettrait d'accroître, face à la métropole, le poids des populations de grande couronne qui risquent de connaître un sentiment de relégation menant au vote contestataire. Ce processus long doit commencer par un renforcement de la coopération interrégionale et ne pourra aboutir que par une réflexion commune avec les départements et régions limitrophes et la consultation de leurs populations.